



N° DE CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00675

DU 31/10/2003

Objet : Campagne d'information « Rejoins-nous, deviens animateur de Centres de Vacances »

Réseaux : Tous

Niveaux et services : établissements d'enseignement secondaire

Période : année scolaire 2003-2004

CIRCULAIRE N°177 du 31 octobre 2003.

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame la Gouverneure et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- Aux Chefs des établissements et aux Directeurs d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, organisés par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs, aux Chefs d'établissements et aux Directeurs d'enseignement secondaire, ordinaire et spécial, subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Aux membres des services d'inspection de l'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécial organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux internats ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Ministre de l'Enfance et Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial

Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET et Pierre HAZETTE

Téléphone pour duplicata : Agers : 02/213.59.11 internet : www.agers.cfwb.be

Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enfance, Service Centres de Vacances de l'ONE (02.545.12.41)

Nombre de pages : texte : p 1

Annexes : 10 affiches

Mots-clés : Centres de vacances, campagne d'information des jeunes



Bruxelles, le 31 octobre 2003.

Objet : Campagne d'information « Rejoins-nous, deviens animateur de Centres de Vacances »

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, des dizaines de milliers d'enfants participent à des activités de plaines, de camps ou de séjours de vacances organisées par des communes ou des associations diverses, dont les mouvements de jeunesse.

Ces enfants sont encadrés par des jeunes adolescents à partir de 16 ou 17 ans qui leur consacrent leur temps et leur talent, peuvent acquérir par ce biais un tas de compétences utiles pour la suite de leur parcours et, le cas échéant, tester leur attrait pour les métiers « de l'humain » et/ou pour des fonctions à responsabilités.

Depuis le 20 septembre 2001, un décret de la Communauté française régit ses activités de « centres de vacances » et prévoit, dans un but de qualité de l'accueil des enfants, des normes particulières d'encadrement par du personnel qualifié auxquelles les organisateurs doivent répondre pour bénéficier d'un agrément et de subventions de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Pour répondre à ce besoin de « main d'œuvre » qualifiée et afin d'encourager aux jeunes en âge de la faire de se lancer dans l'animation des centres de vacances, le Ministre de l'Enfance, en collaboration avec le Conseil de la jeunesse d'expression française l'Office de la Naissance et de l'Enfance, lance à présent une campagne d'information et de recrutement dans les différents milieux fréquentés par les jeunes et notamment dans les écoles secondaires.

Vous trouverez en annexe de la présente, un paquet de 10 affiches que nous vous demandons de bien vouloir afficher aux valves des élèves et/ou dans les lieux de passage ou de repos des élèves du cycle supérieur de votre école.

Plus de renseignements sur le sujet peuvent également être obtenu sur le site www.centres-de-vacances.be. De même, des affiches supplémentaires sont disponibles via le service Centres de Vacances de l'O.N.E. (tél. 02.542.12.41 ou accueil-centresdevacances@one.be).

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre aimable collaboration.

**Le Ministre de l'Enseignement
secondaire**

Pierre HAZETTE

**Le Ministre de l'Enfance,
chargé de l'accueil de l'enfance.**

Jean-Marc NOLLET